

Ville de FORGES-LES-EAUX

Délibération du conseil municipal

L'AN DEUX MILLE SEIZE

Le 28 janvier 2016 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par convocation en date du 21 janvier 2016 s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire

Etaient présents : M. LEJEUNE, L. LEMASSON, F. GODEBOUT, J. DECOUDRE, C. LESUEUR, B. CAILLAUD, F. ASSELIN, C. MORDA, P. DEGUINE, O. LEVACHER, J. TROUDE, A. ROBERT, P. DUMONTIER, Y. REY, J. BOURDON, M.L. BLANPAIN, N. QUERREC, E. GOUBERT, N. MATHON, P. HANIN, T. MARTIN, E. BOULOUCHE, C. CORDONNIER, N. DALLIER, P. DURY, P. TURBAN, R. SORTAMBOSC, P. DUPUIS, D. LEMASSON, A. MARC, S. PLESANT, M.F. SOYER

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. BONINO à M. LEJEUNE, L. GROGNET à F. GODEBOUT et D. VERNIER à E. GOUBERT

Absents : N. LEBOUVIER et J. DEBEAUVAIS

Secrétaire de séance : C. CORDONNIER

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michel LEJEUNE propose de désigner, **Clément CORDONNIER** en qualité de secrétaire de séance,
Il n'y a pas d'observation.

PROCES VERBAL de la séance du 18 Décembre 2015

Michel LEJEUNE demande si tous les conseillers ont bien reçu le PV de la séance du 18 Décembre 2015 et s'il y a des observations ?

Régine SORTAMBOSC fait remarquer que le nom de **Martine BONINO** n'a pas été prononcé par le maire (en bas de la page 3 du PV).

En informations diverses, il y a lieu de rectifier la date à la fin de la première phrase ainsi : 31/12/2015.

Il est demandé d'attribuer les propos suivants à ceux qui les ont tenus

Pierre TURBAN informe que le président de l'Harmonie demande que l'association n'ait pas à supporter le coût de SIAP.

Patrick DURY évoque le sondage sur la limitation de vitesse rue d'ENGHEIN qui

sera examiné en commission.

Pierre TURBAN demande que soit reformuler la remarque désobligeante de **Christine LESUEUR** adressée à lui-même comme entendue, à savoir : « vous sortez ça du manuel du parfait petit opposant ? »

Il n'y a pas d'autre observation.

Le PV du 18 Décembre 2015 est adopté avec ces remarques.

PROCES VERBAL de la séance du 12 Janvier 2016

Michel LEJEUNE demande si tous les conseillers ont bien reçu le PV de la séance du 12 Janvier 2016 et s'il y a des observations ?

Régine SORTAMBOSC souhaite une modification sur le commentaire de la délibération n° 2016-01

*Au lieu de : **Mme SORTAMBOSC s'interroge ...***

« Mme SORTAMBOSC pose la question du bien-fondé de la majoration des indemnités des conseillers municipaux ayant obtenu une délégation, et s'appuie sur un texte de l'AMF qui, pour les communes de moins de 100 000 habitants, limite ces majorations aux seuls maires et adjoints »

Pierre TURBAN demande quelques explications sur la délibération N°2016-14

Eric DUPERRON apporte quelques explications sur les adjoints délégués.

Régine SORTAMBOSC rappelle les propos du maire en Juillet 2015 affirmant la stabilité des indemnités des élus dans la future commune nouvelle. Elle fait remarquer que celles des élus de la commune déléguée de LE FOSSE sont majorées de 50% et 15% par rapport à 2015.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le PV du 12 Janvier 2016 est adopté avec ces remarques.

Décision du Maire

Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Décision n° 2015-25 : Marché d'assurances Prestations statutaires pour la commune de Forges-les-Eaux

Décision n°2015-26 : Marché de maîtrise d'œuvre Le Milcipie

Décision n°2015-27 : Marché de coordination SPS Le Milcipie

Décision n°2015-28 : Marché de Contrôle Technique Le Milcipie

Décision n°2016-01 : Création de régies municipale s

Décision n°2016-02 : Indemnisation de sinistre

Décision n°2016-03 : Fixation du tarif de l'Aquabi ke

Décision n°2016-04 : Bail à société PRESTA COURROIES INDUSTRIE SARL

2016-15

Composition des commissions municipales

Dans le cadre de la mise en place du Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, il y a lieu de procéder à la constitution et à la composition des commissions municipales.

Les commissions existantes dans la commune de FORGES-LES-EAUX avant le 1^{er} janvier 2016 étaient les suivantes :

- Finance et Budget
- Travaux, Personnel, Eau, et Assainissement
- Affaires culturelles, scolaires et bulletin municipal
- Jeunesse, Sport et Conseil Municipal des Jeunes
- Tourisme, Développement économique, commerce, Marché Forain
- Abattoir, Marché aux bestiaux, Affaires générales
- Environnement, Cadre de vie, Urbanisme, Circulation
- Affaires sociales et Santé
- Accessibilité
- Sécurité
- Liste électorale

Les commissions dans la commune de FORGES-LES-EAUX

<i>Composition des commissions</i>

<i>FINANCES & BUDGET</i>

Président : **Michel LEJEUNE**

Membres : Le Maire délégué, les adjoints et les conseillers délégués

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| ✓ Nelly QUERREC | ✓ Philippe HANIN |
| ✓ Janine TROUDE | ✓ Delphine VERNIER |
| ✓ Nathalie MATHON | ✓ Nathalie LEBOUVIER |
| ✓ Clément CORDONNIER | ✓ Pierre TURBAN (R. SORTAMBOSC) |
| ✓ Emilie BOULOCHÉ | ✓ Pascale DUPUIS |

TRAVAUX, PERSONNEL, EAU & ASSAINISSEMENT

Président : Michel LEJEUNE

Membres : Le Maire délégué, les adjoints et les conseillers délégués

- | | |
|----------------------|--------------------------------|
| ✓ Joël BOURDON | ✓ Philippe DUMONTIER |
| ✓ Laurent GROGNET | ✓ Yves REY |
| ✓ Clément CORDONNIER | ✓ Nelly QUERREC |
| ✓ Emilie BOULOCHÉ | ✓ Patrick DURY (Pierre TURBAN) |
| ✓ Dominique LEMASSON | ✓ Alain MARC |

AFFAIRES CULTURELLES, SCOLAIRES ET BULLETIN MUNICIPAL

Président : Michel LEJEUNE

Membres : Le Maire délégué, les adjoints et les conseillers délégués

- | | |
|-------------------|----------------------------------|
| ✓ Nelly QUERREC | ✓ Delphine VERNIER |
| ✓ Janine TROUDE | ✓ Régine SORTAMBOSC (N. DALLIER) |
| ✓ Evelyne GOUBERT | ✓ Sandrine PLESANT |

JEUNESSE, SPORT ET CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Président : Michel LEJEUNE

Membres : Le Maire délégué, les adjoints et les conseillers délégués

- | | |
|----------------------|----------------------------------|
| ✓ Laurent GROGNET | ✓ Clément CORDONNIER |
| ✓ Nelly QUERREC | ✓ Evelyne GOUBERT |
| ✓ Nathalie LEBOUVIER | ✓ Delphine VERNIER |
| ✓ Nathalie MATHON | ✓ Emilie BOULOCHÉ |
| ✓ Janine TROUDE | ✓ Régine SORTAMBOSC (N. DALLIER) |
| ✓ Pascale DUPUIS | ✓ Sandrine PLESANT |

TOURISME, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, MARCHES FORAINS

Président : Michel LEJEUNE

Membres : Le Maire délégué, les adjoints et les conseillers délégués

- | | |
|----------------------|--------------------------------|
| ✓ Joël BOURDON | ✓ Nathalie MATHON |
| ✓ Nelly QUERREC | ✓ Philippe DUMONTIER |
| ✓ Nathalie LEBOUVIER | ✓ Marie-Lucie BLANPAIN |
| ✓ Emilie BOULOCHÉ | ✓ Patrick DURY (Pierre TURBAN) |
| ✓ Pascale DUPUIS | |

ABATTOIR, MARCHE AUX BESTIAUX, AFFAIRES GENERALES

Président : Michel LEJEUNE

Membres : Le Maire délégué, les adjoints et les conseillers délégués

- | | |
|-------------------|--------------------------------|
| ✓ Yves REY | ✓ Philippe DUMONTIER |
| ✓ Emilie BOULOCHÉ | ✓ Philippe HANIN |
| ✓ Joël BOURDON | ✓ Pierre TURBAN (Patrick DURY) |
| ✓ Alain MARC | ✓ Dominique LEMASSON |

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, URBANISME, CIRCULATION

Président : Michel LEJEUNE

Membres : Le Maire délégué, les adjoints et les conseillers délégués

- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| ✓ Joël BOURDON | ✓ Marie-Lucie BLANPAIN |
| ✓ Clément CORDONNIER | ✓ Nathalie DALLIER (R. SORTAMBOSC) |
| ✓ Yves REY | ✓ Marie-France SOYER |

ACCESSIBILITE

Président : Michel LEJEUNE

Membres : Le Maire délégué, les adjoints et les conseillers délégués

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| ✓ Janine TROUDE | ✓ Evelyne GOUBERT |
| ✓ Joël BOURDON | ✓ Marie-France SOYER |
| ✓ Jacques MATHIEU (coopté) | |

SECURITE

Président : Michel LEJEUNE

Membres :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| ✓ Alain ROBERT | ✓ Yves REY |
| ✓ Philippe DUMONTIER | ✓ Thierry MARTIN |
| ✓ Joël DECOUDRE | ✓ Patrick DURY |
| ✓ Dominique LEMASSON | ✓ Philippe DEGUINE |

LISTE ELECTORALE

Président : Michel LEJEUNE

Membres :

- | | |
|------------------------------------|--------------------|
| ✓ Philippe DUMONTIER | ✓ Delphine VERNIER |
| ✓ Frédéric GODEBOUT | ✓ Evelyne GOUBERT |
| ✓ Nathalie DALLIER (R. SORTAMBOSC) | ✓ Corinne MORDA |

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2016-16

ELECTION DES REPRESENTANTS DE FORGES-LES-EAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET REPRESENTATIONS DIVERSES

Dans le cadre de la mise en place du Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, il y a lieu de procéder à la nomination des représentants de FORGES-LES-EAUX :

- Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon
- Syndicat Intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien de l'Epte
- Syndicat à vocation unique Bray Urbanisme Services
- Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de FORGES-LES-EAUX
- SIEOM du Pays de Bray
- Commission locale de l'Energie – Syndicat Départemental d'Energie 76
- Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine-Aval (SIDESA)
- Collège Saint-Exupéry
- Lycée Edouard DELAMARRE DEBOUTTEVILLE

- Forges Développement
- VVF - AVEC
- Société d'HLM La Gournaisienne
- Fondation Beaufiles
- Fédération des stations vertes de vacances et des villages de neige

Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon

<u>Membre :</u> ✓ Bernard CAILLAUD	<u>Suppléant :</u> ✓ Delphine VERNIER
---------------------------------------	--

Syndicat Intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien de l'Epte

<u>Membres :</u> Michel LEJEUNE Corinne MORDA Philippe DEGUINE	<u>Suppléant :</u> ✓ Sandrine PLESANT
---	--

Syndicat à vocation unique Bray Urbanisme Services

<u>Membres :</u> ✓ Michel LEJEUNE ✓ Lionel LEMASSON ✓ Régine SORTAMBOSC	<u>Suppléant :</u> ✓ Odile LEVACHER
--	--

Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de FORGES-LES-EAUX

<u>Membres :</u> ✓ Michel LEJEUNE ✓ Laurent GROGNET	<u>Suppléant :</u> ✓ Marie-France SOYER ✓ Patrick DURY
---	--

SIEOM du Pays de Bray

<u>Membres :</u> ✓ Yves REY ✓ Bernard CAILLAUD	<u>Suppléant :</u> ✓ Corinne MORDA
--	---------------------------------------

Commission locale de l'Energie – Syndicat Départemental d'énergie de Seine-Maritime

<u>Membres :</u> ✓ Michel LEJEUNE	<u>Suppléant :</u> ✓ Alain MARC
--------------------------------------	------------------------------------

Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval

<u>Membres :</u> ✓ Michel LEJEUNE	<u>Suppléant :</u> ✓ Bernard CAILLAUD
--------------------------------------	--

Collège Saint-Exupéry

<u>Membres :</u> ✓ Martine BONINO	<u>Suppléant :</u> ✓ Janine TROUDE
--------------------------------------	---------------------------------------

Lycée Edouard DELAMARRE DEBOUTTEVILLE

<u>Membres :</u> ✓ Martine BONINO	<u>Suppléant :</u> ✓ Corinne MORDA
--------------------------------------	---------------------------------------

Forges Développement

<u>Membres :</u> ✓ Michel LEJEUNE ✓ Frédéric GODEBOUT ✓ Christine LESUEUR	
--	--

VVF - AVEC

<u>Membres :</u> ✓ Michel LEJEUNE	<u>Suppléant :</u> ✓ Alain ROBERT
--------------------------------------	--------------------------------------

Société d'HLM La Gournaisienne

<u>Membres :</u> ✓ Frédéric GODEBOUT	
---	--

Fondation Beauvils

<u>Membres :</u>	<u>Suppléant :</u>
------------------	--------------------

✓ Françoise ASSELIN ✓ Janine TROUDE	✓ Odile LEVACHER
--	------------------

Fédération des stations vertes de vacances et des villages de neige
--

<u>Membres :</u> ✓ Alain ROBERT	
--	--

Régine SORTAMBOSC propose sa candidature à poste de membre du Conseil d'Administration de l'association FORGES DEVELOPPEMENT.

Michel LEJEUNE lui répond qu'en l'état actuel des statuts cela n'est pas possible, il lui propose cependant qu'elle soit « personne invitée ».

Pierre TURBAN indique que l'on n'est pas là pour faire semblant.

Alain ROBERT précise que la commune dispose de 3 sièges de représentants, une personne invitée peut cependant participer aux réunions du Conseil d'Administration.

Pierre TURBAN pense que ce qui aurait été plus « classe », c'est que l'un des membres laisse sa place à l'un des leurs et que celui-ci est ensuite la qualité d'invité.

Michel LEJEUNE propose d'inviter **Régine SORTAMBOSC** et demandera à l'association FORGES DEVELOPPEMENT une modification des statuts.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2016-17

SIRS DE FORGES-LES-EAUX – MISE EN FISCALITE DIRECTE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de FORGES-LES-EAUX, lors de son Comité Syndical du 8 décembre 2014 a approuvé le principe de la fiscalisation des contributions communales de ses communes membres.

Ce principe laisse le choix aux Conseils Municipaux des communes adhérentes de s'opposer à cette fiscalisation et d'inscrire à la place, au budget communal, en totalité ou partiellement, le montant de leur participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, que la participation communale au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de FORGES-LES-EAUX, s'effectuera en totalité en fiscalité directe à compter de l'exercice 2016 et pour toute la durée du mandat.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2016-18

SYMAC - FISCALISATION

La Maire informe les membres du Conseil que le Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon, lors de son Comité Syndical du 13 octobre 2010, a approuvé le principe de la fiscalisation des contributions communales de ses communes membres.

Ce principe laisse le choix aux conseils municipaux des communes adhérentes de s'opposer à cette fiscalisation et d'inscrire à la place, au budget communal, en totalité ou partiellement, le montant de leur participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, que la participation communale au Syndicat mixte des Bassins Versants de l'Andelle et du Crevon (SYMAC), s'effectuera en totalité en fiscalité directe à compter de l'exercice 2016 et pour toute la durée du mandat.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2016-19

REDEVANCE D'OCCUPATION – ABATTOIR ET ATELIER DE DECOUPE

Par délibération n°2015-02 et 2015-03, le Conseil Municipal de FORGES-LES-EAUX a fixé le montant des redevances d'occupation du domaine public pour la période courant à compter du 1^{er} mars 2010.

Les clés de l'abattoir et de l'atelier de découpe nous ayant été remises le 19 novembre dernier, nous avons émis un titre d'un montant de 913 018,81 euros calculé prorata temporis pour l'année 2015. Le titre émis ne comportant pas de TVA.

C'est pour ce motif que celui-ci a fait l'objet d'un rejet par le Trésorier Municipal.

En effet, l'application de la TVA sur une redevance d'occupation du domaine public, pouvait faire l'objet d'interprétations différentes.

Nous avons pris conseils auprès d'une avocate fiscaliste qui nous a indiqué que cette redevance devait être soumise à la TVA avec à l'appui les références du Bulletin Officiel des Finances Publiques-impôts et l'article du Code Général des Impôts (article 261-D-2°).

Cette somme (hors taxes) a fait l'objet de la délibération n°2015-84 en date du 18 décembre 2015 portant Décision Modificative n°6 du budget de la ville.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir prendre acte que le montant de la redevance d'occupation du domaine public réclamée à la société BIGARD pour la période du 1^{er} mars 2010 au 18 novembre 2015 s'élève à la somme de 913 018,81 euros hors taxes.

Une dépense d'un même montant est inscrite au budget (6815.01 : provision pour risques et charges). Pour mémoire, le Conseil d'Etat par arrêt du 13 février 2015 a confirmé l'appartenance du site de l'abattoir et de l'atelier de découpe au Domaine Public Communal.

La société BIGARD poursuit néanmoins son contentieux auprès du TGI de DIEPPE afin d'obtenir des remboursements de sommes perçues et des dommages et intérêts.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2016-20

ETUDE DIAGNOSTIQUE RESEAU ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL : DEMANDE DE SUBVENTION

Comme nous l'avons déjà évoqué dans cette assemblée par le passé, la commune envisage de réaliser une étude diagnostique du réseau d'assainissement et pluvial.

Afin d'effectuer le choix du bureau d'étude qui nous assistera dans cette mission, il est au préalable nécessaire de se doter d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour établir le dossier de consultation et nous conseiller dans notre choix.

Cette phase est de plus un « préalable obligatoire » imposé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin d'obtenir des subventions sur l'ensemble du projet.

Le montant de cette étude s'élève à 11 000€ Hors Taxes selon la proposition établie par le SIDESA (en date du 21/01/2016).

Aussi, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou Maire-Adjoint à effectuer toutes les démarches afin d'obtenir des subventions, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

Bernard CAILLAUD précise que le dernier diagnostic avait été réalisé en 1995. Nous devrions obtenir une subvention de 30% sur l'AMO et de 80% sur l'étude elle-même (70% AESN et 10% du Conseil Départemental).

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2016-21

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Par délibération n°2012-68 du 26 novembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

Le principe, retenu alors, était une répartition par moitié pour l'agent et pour la ville. Le taux applicable était de 1.56% du salaire brut. Pour participer au financement, la ville ne pouvait faire application d'un pourcentage (ce qui était contraire aux textes, il avait donc été établi un tableau de participation en fonction du traitement indiciaire des agents.

Le taux de base ayant varié et étant aujourd'hui de 1.88%, je vous propose d'adopter le nouveau tableau suivant :

Traitement indiciaire brut au 01/01/2016

<1.400,99	17€	De 3.201,00 à 3.350,99	30€
De 1.401,00 à 1.550,99	18€	De 3.351,00 à 3.500,99	31€
De 1.551,00 à 1.700,99	19€	De 3.501,00 à 3.650,99	32€
De 1.701,00 à 1.850,99	20€	De 3.651,00 à 3.800,99	33€
De 1.851,00 à 2.000,99	21€	De 3.801,00 à 3.950,99	34€
De 2.001,00 à 2.150,99	22€	De 3.951,00 à 4.100,99	35€
De 2.151,00 à 2.300,99	23€	De 4.101,00 à 4.250,99	36€
De 2.301,00 à 2.450,99	24€	De 4.251,00 à 4.400,99	37€
De 2.451,00 à 2.600,99	25€	De 4.401,00 à 4.550,99	38€
De 2.601,00 à 2.750,99	26€	De 4.551,00 à 4.700,99	39€
De 2.751,00 à 2.900,99	27€	De 4.701,00 à 4.850,99	40€
De 2.901,00 à 3.050,99	28€	De 4.851,00 à 5.000,99	41€
De 3.051,00 à 3.200,99	29€	>5.001,00	42€

Cela représente un coût mensuel supplémentaire de 5 euros par agent.

Régine SORTAMBOSC demande si c'est une obligation.

Michel LEJEUNE lui répond que non.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2016-22

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1 650-1 du code général des impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (communes de plus de 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il, à la suite à la mise en place de la commune Nouvelle de FORGES-LES-EAUX, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune que nous administrons.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par les soins du directeur général des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de proposition doit comporter seize noms de titulaires et seize noms de suppléants.

Dont 2 titulaires et 2 suppléants doivent obligatoirement résider hors commune et être contribuables à FORGES LES EAUX et dont 2 titulaires et 2 suppléants doivent être propriétaire de bois.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION ANNEE 2016

Alain ROBERT 21 Avenue de la Reine	Daniel MATHON 92 avenue des Sources
Daniel LENEVEU 57 rue Maréchal LECLERC	Michèle PERREAU 1 rue Albert Bochet
Francine DEHODANG Impasse de la Mare Anson 76440 LE FOSSE	Yves HOULÉ 30 Avenue du 11 Novembre
Daniel BERDEAUX 10 rue Pasteur	André PILLORGET 27 rue des Coquerels
Pascal BOURDET 2 Route des Bruyères 76440 LE FOSSE	Pierre REGNIER 2 bis rue Pasteur
Jean-Claude MARTIN Rue du Beau-Lieu 76440 LE FOSSE	Thierry GOST 11 rue Beaufils
Régis BECQUET 10 Avenue de la Reine	Marc DELACOUR 7 Avenue des Sources
Alain LETIERCE Route de NEUFCHATEL	Jean-Maurice MASUREL Zone Industrielle
Nelly QUERREC Rue de la Grande Demoiselle	Patrick CREVON 25 rue Battice
Florence BOSSARD 12 place Brévière	Christine HALOT
Laure MULLER 9D rue de Verdun	Isabelle OTTAVIANI 9 rue de Verdun
Christian DUVAL 201 place Jean Régnier 76440 MAUQUENCHY	Claude FERET
Marianne FORZISI 22 route d'Argueil 76440 LA FERTE-SAINT-SAMSON	Philippe HAMELET 166 rue de la Côte Bastringue 76440 BEAUBEC-LA-ROSIERE

PROPRIETAIRE DE BOIS

Denise AVRIL 22 rue d'Enghien	Antoinette MIGRAINE 15 Avenue des Bouleaux
Jean-Pierre BIGAND Allée des Tilleuls	

Michel LEJEUNE indique qu'au final c'est l'administration qui choisit les membres.
Nathalie DALLIER demande si le fait que 2 agents municipaux figurent dans cette liste de proposition ne pose pas un problème.
Michel LEJEUNE lui répond qu'ils figuraient déjà dans la liste des propositions de 2014 et que nous n'avons eu aucune remarque à ce sujet.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2016

Michel LEJEUNE informe que la pression fiscale ne sera pas augmentée en 2016 tant pour FORGES-LES-EAUX que LE FOSSE.

Lors de la création de commune nouvelle, la fiscalité ne bouge pas la première année de la création, il y a lieu, ensuite, d'harmoniser les taux sur une durée qui ne peut excéder 12 ans. Compte tenu de futurs travaux de rénovation du VVF, il y aura lieu d'augmenter l'endettement. Les travaux sont estimés à 2,5 M€ sur lesquels nous devrions obtenir 1,250 M€ de subventions. Il y aura lieu de réaliser un emprunt à hauteur de 1,250 M€ dont les annuités de remboursement (capital +intérêts) nous seront remboursés par VVF sous forme de loyers.

Au final cela doit constituer une opération blanche pour la collectivité.

Michel LEJEUNE souhaite voter le budget pour le 15 Mars prochain.

Il souligne que le « passage » en commune nouvelle à générer beaucoup de travail pour les services, en effet, il a été nécessaire de tout changer, de tout réinitialiser, nous repartions d'une page blanche. D'ici fin mars on devrait voir le jour.

Lionel LEMASSON évoque plus une date vers le 15 Avril, il évoque également le Compte Administratif de LE FOSSE et les investissements à venir sur le territoire de la commune déléguée. Les investissements seront ceux qui sont projetés d'ici à 2020, il compte sur le soutien de ses élus afin de partir la tête haute.

Michel LEJEUNE souligne que la fusion n'est pas aussi simple que cela, le budget doit normalement se voter avant fin Mars.

Lionel LEMASSON la fusion n'est pas une absorption. Il y a eu un mariage, nous sommes les premiers dans le Pays de Bray et nous sommes observés, ce ne sont pas les chiffres qui nous séparerons.

Michel LEJEUNE pense que cela augure d'une belle commission des finances.

S'agissant du budget de la commune nouvelle, il est difficile d'aller plus avant dans la prospective, il demeure des éléments dont nous n'avons pas encore connaissance et pas la maîtrise, et il va être nécessaire de compiler les éléments financiers des 2 communes déléguées.

Michel LEJEUNE demande s'il y a des commentaires ou des remarques concernant le Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Il n'y a pas de remarque.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

2016-23

DENOMINATION DE VOIE

La voie desservant le lotissement dont l'accès est Boulevard du 11 Novembre, n'a pas de nom et cela pose problèmes aux futurs riverains qui ne peuvent fournir une adresse précise.

De plus France Télécom ne veut pas relier au réseau les propriétés si elles n'ont pas d'adresses précises.

Aussi afin de remédier à ces inconvénients je vous propose de nommer cette voie :
« Rue de la Minière».

Michel LEJEUNE précise qu'il s'agit de l'ex-propriété des sœurs de la congrégation de CLUNY.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

2016-24

**ESPACE DE FORGES – ASSOCIATION FORGES DEVELOPPEMENT
– SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Par délibération n°2015-82 en date du 18 décembre 2015, nous avons voté une subvention exceptionnelle à l'association FORGES DEVELOPPEMENT d'un montant de 50.000 €.

La sous-préfecture nous a demandé le retrait de cette délibération en application de l'article L2131-11 du CGCT qui stipule « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

La sous-préfecture n'a toutefois pas contesté l'opportunité d'accorder cette subvention.

Aussi, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de FORGES-LES-EAUX :

Vu la délibération n°2015-82 en date du 18 décembre 2015,

Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète en date du 25 janvier 2016,

Après en avoir délibéré :

- Décide le retrait de la délibération n°2015-82 en date du 18 décembre 2015
- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 50.000 € à l'association FORGES DEVELOPPEMENT.

Les crédits sont inscrits au budget 2015 de la commune de FORGES-LES-EAUX.

Pierre TURBAN précise qu'il avait adressé une demande d'ajout à l'ordre du jour.

Michel LEJEUNE précise que s'agissant du même sujet, il n'y avait pas lieu d'ajouter une délibération, il donne la parole à **Pierre TURBAN**.

Pierre TURBAN revient sur le sujet des assemblées générales. Il y en a eu une en 2014 et Michel LEJEUNE avait dit qu'il informerait de la date de l'AG 2015 (voir à cet effet le compte rendu du CM d'avril 2015) ; une fois de plus cette AG n'a pas été publique et nous n'avons pas été informés de la date. Ces AG sont-elles publiques ou ne le sont-elles pas ?

Michel LEJEUNE lui répond que les AG sont constituées des membres de l'association.

Nathalie DALLIER l'association doit rendre des comptes une fois par an et cela doit être public.

Michel LEJEUNE lui répond que l'on verra cela avec le CA.

Pierre TURBAN considère que l'association FORGES DEVELOPPEMENT n'est pas loin d'être une secte car pour être membre actif, il faut être coopté, c'est peut-être légal, mais c'est bien étrange. C'est une association qui reçoit entre 250 K€ à 300 K€ sans que l'on puisse contrôler. Il souhaite obtenir les statuts précédents.

Frédéric GODEBOUT précise qu'on lui fera parvenir.

Pierre TURBAN remercie **Eric DUPERRON** qui doit lui transmettre la convention entre la ville et l'association. Il demande quels sont les 4 autres membres ?

Michel LEJEUNE et **Frédéric GODEBOUT** lui répondent : **Karine DECOUDRE, Ari SEBAG, Marc OTTAVIANNI** et **Mr LOTH**.

Pierre TURBAN demande s'il existe une grille tarifaire pour l'utilisation de l'établissement ?

Michel LEJEUNE lui précise que certaines associations peuvent disposer de l'Espace de FORGES sous certaines conditions. Il y a aussi le problème de la présence des SIAP 1 et 2 pour certaines associations c'est trop onéreux, elles prennent donc le risque d'en prendre moins.

Christine LESUEUR indique que le passage en 2^{ème} catégorie nous oblige à avoir plus de personnel, elle propose de voir avec Emmanuel MALLET chef de la caserne de FORGES-LES-EAUX s'il est possible de prendre moins de personnel, notamment pour les spectacles ou les réunions de moins de 700 personnes et se trouver ainsi, virtuellement, en 3^{ème} catégorie.

On a fait les travaux et on bénéficie des infrastructures de 2^{ème} catégorie, même si l'on est peu.

Christine LESUEUR précise par ailleurs qu'elle a pris contact avec la commune de SAINT-VALERY-EN-CAUX (4760 habitants) avec un casino qui dispose d'un espace culturel « Le Rayon Vert » avec une salle d'une capacité de 280 places et une médiathèque.

Il y a 5 salariés.

Le budget de cette structure est de 660 K€ couvert par :

60 000€ de recettes (vente de places)

370 000€ de subvention de la commune

67 000€ de subvention de la Région

30 000€ de subvention du Département

Participent également au financement de la structure EDF PALLUEL, le casino, l'Office National de Diffusion Artistique

Pierre TURBAN demande comment est gérée la structure ?

Michel LEJEUNE remarque que la Région aidait Le Rayon Vert, que le Département aidait Le Rayon Vert et qu'en même temps FORGES-LES-EAUX n'avait rien.

Savez-vous pourquoi ? Je vous laisse deviner ... cela vous occupera la soirée !

Il n'y a pas d'autre observation.

Ne participent pas au vote : Michel LEJEUNE, Frédéric GODEBOUT et Christine LESUEUR

Cette délibération a été adoptée par 20 voix pour, 3 voix contre (N. DALLIER, P. TURBAN et R. SORTAMBOSC) et 9 abstentions (P. DURY, N. LEBOUVIER, E. BOULOCHÉ, C. CORDONNIER, M-L. BLANPAIN, P. DUPUIS, N. QUERREC, A. ROBERT et B. CAILLAUD).

et 11 abstentions.

2016-25

AVANCE SUR SUBVENTION 2016

Dans l'attente du vote du budget 2016, il est nécessaire de permettre aux associations que nous subventionnons et qui ont des salaires et des charges à régler de continuer à fonctionner.

Je vous propose donc d'octroyer aux associations suivantes :

-FORGES DEVELOPPEMENT

-OFFICE DE TOURISME

-USF GENERAL

-ACBE

-OGEC Sacré-Cœur

-ADSRD (Musée de la Résistance

Une subvention mensuelle correspondant au 1/12^{ème} de la subvention octroyée, par la commune de FORGES-LES-EAUX, à ces dernières dans la limite de 5/12^{ème}.

Le montant définitif de la subvention qui sera attribué, sera voté lors de l'examen du budget primitif de la commune.

L'ensemble des sommes versées sera reprise au BP 2016 avec inscription des crédits nécessaires.

Pour informations, cela représente mensuellement :

- FORGES DEVELOPPEMENT :	20 833 €
- OFFICE DE TOURISME :	13 333 €
- USF GENERALE :	2 083 €
- ACBE :	1 000 €
- OGEC Sacré-Cœur :	2 500 €
- ADSRD (Musée de la Résistance) :	375 €

Cette nouvelle délibération est établie après remarques du TRESOR PUBLIC.

La délibération n°2015-83 du Conseil Municipal de FORGES-LES-EAUX en date du 18 décembre 2015 est annulée.

Je vous précise que seuls peuvent voter les élus qui ne sont pas membres d'un des conseils d'administration des associations ci-dessus concernées.

Il n'y a pas d'observation.

Ne participent pas au vote : Michel LEJEUNE, Frédéric GODEBOUT, Christine LESUEUR, Alain ROBERT, Janine TROUDE, Nathalie MATHON et Lionel LEMASSON

INFORMATIONS DIVERSES

Michel LEJEUNE informe que la tombe de **Marin BEAUFILS** va être rénovée

Le TELETHON a rapporté 10 597,24€

Suite à l'intervention de **Maître VITTECOQ** concernant l'affaire de **Mr LUYAT, Pierre TURBAN** pense que l'on peut protéger des zones ou des arbres avec le Plan Local d'Urbanisme.

Bernard CAILLAUD tout cela est étudié en commission, la définition des zones ne permet pas aux propriétaires de faire ce qu'ils veulent, dans cette affaire, 2 arbres menaçaient de tomber sur dire d'expert. Des textes existent. Il fait remarquer que les propriétaires riverains possèdent aussi la moitié de la rue et la moitié du chemin. Nous sommes en attente de documents de **Mr LUYAT**.

Christine LESUEUR précise que dans cette affaire un constat d'huissier a été établi.

Il n'y a plus d'information diverse.

La séance est levée à 21h35